

Tennis de Table UPMS

Union Pongistes Monistroliens-Sigolénois



FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2025-2026

Nous vous demandons de bien vouloir remplir le verso de cette fiche accompagnée des documents suivants :

- **règlement de la cotisation à l'ordre de l'UPMS (chèques, chèques-vacances, Pass'Sport, CE...) en précisant au dos le nom du joueur concerné, en cas de règlement par un tiers**
- **pour les vétérans (plus de 40 ans) : certificat médical autorisant la pratique du tennis de table si la catégorie d'âge change (tous les 5 ans) ou autoquestionnaire de santé**
- **pour les moins de 40 ans : l'autoquestionnaire de santé est suffisant sauf en cas de réponse positive à ce questionnaire, auquel cas un certificat médical est requis.**

INFORMATIONS GENERALES

L'inscription au club donne accès aux différents créneaux d'entraînement de Monistrol et de Ste Sigolène. Ceux-ci sont cumulables, avec une restriction possible sur les entraînements dirigés par l'entraîneur du comité départemental en fonction des effectifs.

La cotisation inclut également les frais d'inscription aux championnats individuels départementaux ainsi qu'une prise en charge pour moitié du montant de l'inscription au critérium fédéral (non obligatoire).

L'inscription dans une équipe évoluant en championnat implique un engagement tout au long de la saison : les transports sont assurés par les joueurs ou parents.

Rappel concernant l'obligation de présentation d'un certificat médical ou de l'autoquestionnaire de santé.

Aucune licence ne sera délivrée sans ce certificat. Après deux séances d'essai, il vous sera demandé de régulariser le dossier sans quoi le joueur ne sera plus admis à l'entraînement.

Responsabilité du club

L'UPMS est responsable de l'enfant mineur durant les séances d'entraînement ou compétitions uniquement sur les aires de jeux.

Le club décline toute responsabilité sur les objets personnels laissés dans les vestiaires.

Responsabilité des parents

Il est demandé aux parents d'accompagner les enfants dans l'enceinte des gymnases. En effet, un imprévu peut empêcher l'entraîneur ou un responsable d'être présent et il n'est pas toujours possible de prévenir les joueurs à temps.

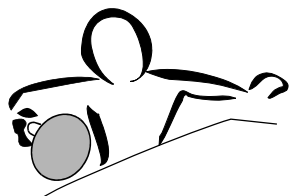
Renseignements :

- Pour toutes les demandes concernant l'activité, les bénévoles ainsi que l'entraîneur sont à votre écoute durant les séances ; des coordonnées sont également affichées aux gymnases.
- Un site web est également à votre disposition :

<https://upms-tennisdetable.fr/> ou scanner le QR Code suivant :



Concernant les photos qui peuvent être prises durant les cours, stages et compétitions, les parents s'opposant à leurs diffusions sont priés de nous en informer par écrit.



Tennis de Table UPMS

Union Pongistes Monistroliens-Sigolénois



FICHE D'INSCRIPTION

SAISON 2025-2026

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone fixe :

Portable :

Courriel :

(Important pour vous transmettre les documents rapidement.)

Acceptation du règlement général (recto)

Autorisation parentale pour les mineurs

Signature (obligatoire) :

Mode de paiement

- chèque (inscrire le nom de l'enfant concerné au dos).

- chèques-vacances.

- Virement IBAN : FR76 1680 7003 1040 3193 2488 187

- autre :

PARTICULARITES MEDICALES

à signaler à l'entraîneur (asthme ...)

Cadre réservé à l'UPMS

- Tarif famille -50% à partir de la 3^e adhésion (remise appliquée sur les cotisations les moins chères).

- Licence loisirs 80€ (seniors et vétérans uniquement).

CATÉGORIES (licences traditionnelles)

Vétérán 4	1955 et avant	170€
Vétérán 3	1956 à 1965	
Vétérán 2	1966 à 1975	
Vétérán 1	1976 à 1985	
Senior	1986 à 2004	
Pré-Senior	2005 à 2006	160€
Junior 4	2007	
Junior 3	2008	
Junior 2	2009	
Junior 1	2010	
Cadet 2	2011	150€
Cadet 1	2012	
Minime 2	2013	
Minime 1	2014	
Benjamin 2	2015	
Benjamin 1	2016	
Poussin	2017 et +	

Cotisation réglée le